



CHALONS EN CHAMPAGNE TT

30 et 31 Mars et 1 Avril 2024 TOURNOI NATIONAL

REGLEMENT

Article 1.

Le Chalons en Champagne TT organise les samedi 30 , dimanche 31 Mars et lundi 1 Avril 2024 son tournoi national au gymnase KIEZER 150 avenue des alliés à Chalons en Champagne sur 28 tables agréées FFTT .

Article 2.

Le tournoi comprend les 15 tableaux ci-dessous :

Date	Horaire	Tableau	Catégorie	Paiement anticipé	Paiement sur place
30 Mars	11h	C	800 à 1399 pts	8€	9€
30 Mars	12h	A	500 à 799 pts	8€	9€
30 Mars	13h	D	1100 à 1699 pts	8€	9€
30 mars	14h	B	500 à 1099 pts	8€	9€
31 Mars	8h30	F	500 à 1199 pts	8€	9€
31 Mars	9h30	H	1200 à 1799 pts	8€	9€
31 Mars	11h	E	500 à 899 pts	8€	9€
31 Mars	12h	G	900 à 1499 pts	8€	9€
31 Mars	13h15	I	500 à N°400	8€	9€
31 Mars	14h 30	J	Dames TC	8€	9€
1 Avril	8h30	L	500 à 1299 pts	8€	9€
1 Avril	9h30	N	1300 à 2099 pts	8€	9€
1 Avril	11h	K	500 à 999 pts	8€	9€
1 Avril	12h	M	1000 à 1599 pts	8€	9€
1 Avril	13h15	P	TC	10€	11€

Article 3.

Les rencontres se déroulent au meilleur des 5 manches, par poules de 3 joueurs dont 2 sont qualifiés pour le tableau final par élimination directe. 2 tableaux maxi le samedi et 3 les dimanche et lundi . Les tableaux du samedi sont limités à 96 joueurs; Le tirage du sort public sera effectué le samedi 30/03 à 10h au gymnase Kiezer

Article 4.

Le juge-arbitre est M BARCELO Emmanuel JAN assisté de Jean-Emmanuel LEGRY, Mathilde ORDO-NEZ et Franck DENIS JA3 et Grégory HURTE JA2. Le tournoi est géré par le SPID Déconnecté. La mise en poule se fera 15 mns avant le début des tableaux.

C est le règlement de la FFTT qui s'applique et le juge-arbitre est le seul habilité à régler les litiges prévus ou non au présent règlement et à prendre les décisions nécessaires au bon déroulement de l'épreuve. En cas de forfait non excusé ou d'absence non excusée, la Commission sportive fédérale appliquera l'article IV.202 des Règlements administratifs sur votre première partie non jouée et vous perdrez les points classement que vous auriez dû perdre si vous aviez participé et perdu cette partie

Article 5.

Le CCTT décline toute responsabilité en cas de vol, perte ou accident. Le fait de s'engager implique l'acceptation du règlement. Les balles plastiques DHS (homologuées ITTF) sont fournies par le club organisateur

Les joueurs doivent être en tenue sportive et se faire pointer dès leur arrivée. Des engagements peuvent être pris sur place dans la limite des places disponibles . Tout joueur doit pouvoir attester de sa licenciation.

